

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit* est portée par le Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Lumière - Lyon 2. Les lieux d'enseignement sont : principalement, le site Berges du Rhône, accessoirement (pour certains enseignements d'ouverture), le Campus de Bron. La formation fait l'objet d'une double délocalisation : à l'Institut catholique de Lyon (Faculté de droit) et à l'Université royale de droit et sciences économiques de Phnom Penh (Cambodge).

Elle poursuit quatre objectifs scientifiques : proposer une licence généraliste ; intégrer la dimension européenne et internationale ; offrir une ouverture culturelle ; favoriser la pluridisciplinarité. Du point de vue des débouchés, il s'agit plutôt d'inciter les étudiants à la poursuite d'études en master pour parachever leur formation.

La structure de la formation est tripartite : elle comprend chaque semestre de chaque année de licence une Majeure A juridique, un complément de Majeure juridique (ou, en première année seulement, une Majeure dont le contenu dépend de la composante de rattachement - science politique, géographie, histoire de l'art et archéologie - et qui permet aux étudiants de s'orienter en fin de première année vers une autre licence) et une unité transversale (la plupart du temps, langue et enseignement d'ouverture).

Elle peut être suivie en formation initiale ; un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE) est susceptible d'être présenté ; il n'y a pas de formation en alternance.

Avis du comité d'experts

La licence *Droit* consiste en une formation généraliste, qui comporte néanmoins en troisième année des options privatistes ou publicistes au choix des étudiants. La formation comporte l'ensemble des matières classiques du droit privé et du droit public permettant l'acquisition d'un savoir juridique de base. Les objectifs poursuivis et rappelés ci-dessus sont pleinement atteints. D'une part, le socle des fondamentaux juridiques est bien présent, tant en ce qui concerne les matières enseignées que la méthodologie propre aux juristes. D'autre part, l'esprit d'ouverture est nettement marqué, tant à l'égard d'autres disciplines que de pays étrangers, dans le souci de faciliter la diversité des débouchés. Certaines professions (par exemple : collaborateur juridique) ou concours administratifs sont accessibles avec une licence en droit mais la plupart des étudiants poursuivent leurs études.

Progressivement, avec une organisation en majeure, complément de majeure et transversale, les étudiants se spécialisent selon leurs souhaits. Car si la part de tronc commun porte sur les fondamentaux juridiques, dans les options, une grande diversification apparaît. De nombreux parcours sont offerts aux étudiants qui veulent se démarquer. En premier lieu, les rapports entre droit et art peuvent déboucher sur un parcours spécifique, une licence bi-disciplinaire droit / histoire de l'art et archéologie, voire une double licence en droit et en art. En deuxième lieu, le parcours science politique peut permettre l'obtention d'une double licence en droit et en science politique. En troisième lieu, le parcours international Minerve (qui existe non seulement en droit mais aussi en économie : il s'agit d'une opération plus large de l'Université Lumière), avec ses différentes déclinaisons juridiques (allemand, espagnol et italien), permet une meilleure préparation des mobilités internationales dans ces pays et la délivrance de deux diplômes d'université (le DUDA et le DUDE, respectivement pour diplôme d'université droit allemand et diplôme d'université droit espagnol - le DUDI pour diplôme d'université droit italien n'est pas évoqué). Tous ces efforts méritent d'être salués, même si on peut déplorer parfois un certain manque de lisibilité. Finalement, le seul risque semble consister pour l'étudiant dans l'embarras du choix.

La formation est fortement concurrencée sur son territoire : deux autres licences en droit sont proposées à Lyon même (à Lyon 3 et à l'Institut catholique de Lyon, formation conventionnée par Lyon 2) et, dans un cercle un peu plus

large, à Saint-Etienne, Valence (antenne de Grenoble), Chambéry et Grenoble, sans compter la concurrence spécifique, dans le domaine des sciences politiques, des instituts d'études politiques de Lyon et Grenoble. Néanmoins, en dépit de cette forte concurrence, elle parvient à maintenir voire accroître ses effectifs au cours des dernières années.

Les partenariats internationaux sont nombreux, en particulier dans le cadre des échanges Erasmus / Mundus et du parcours Minerve, sans compter la délocalisation au Cambodge (avec la filière française de Phnom Penh) ni les universités d'été qui se déroulent en Argentine, en Chine et en Inde. Les contacts noués pour organiser des cours et conférences variés résultent de la richesse de l'environnement (tant international que socio-économique) dont la formation sait tirer profit.

Sur le plan de la recherche, la formation est adossée au laboratoire d'études juridiques de l'Université Lumière Lyon 2 « Droits, Contrats, Territoires ». Cependant, le lien demeure modeste, dans la mesure où il s'agit du début du cursus universitaire.

L'équipe pédagogique comprend naturellement (aux deux tiers) des professeurs et maîtres de conférences, ainsi que des docteurs et doctorants, mais les professionnels sont également impliqués, tant dans les cours magistraux (ponctuellement) que dans les travaux dirigés (il s'agit avant tout d'avocats : 25 sur les 38 intervenants extérieurs parmi lesquels on observe également 1 clerc de notaire, 1 attaché parlementaire et 4 assistants de justice, ...) et il leur arrive aussi de prononcer des conférences ouvertes aux étudiants. La situation est satisfaisante à cet égard.

Le pilotage de la formation est organisé de façon très académique. L'équipe de direction (doyen, responsable de la scolarité en licence, responsable pédagogique de niveau première année, deuxième année, troisième année (L1, L2, L3), responsable des échanges internationaux, responsable du parcours science politique, responsable du parcours Minerve allemand, responsable du parcours Minerve espagnol) comprend deux professeurs et sept maîtres de conférences, cinq membres de la section 01 du CNU et quatre membres de la section 02 du CNU. Peut-être un certain rééquilibrage (entre corps, sexe, discipline) serait-il envisageable, surtout pour une formation qui prône l'ouverture et la pluridisciplinarité.

Les effectifs étudiants (entre 2010 et 2013, moyenne de 845 étudiants en L1, 693 étudiants en L2, 660 étudiants en L3, soit une moyenne totale sur toute la licence de 2200 étudiants environ) connaissent une croissance continue, comme dans de nombreuses facultés de droit (la hausse est de 19 % entre 2010 et 2013). Le taux de « décrochage » entre les inscrits et les présents aux examens est très faible (7 % maximum), ce qui est encourageant. Le taux de réussite, qui oscille entre 60 et 72 % selon les années de licence apparaît globalement positif, même si le nombre de redoublants en licence 3 demeure assez curieusement presque aussi important que celui rencontré dans les niveaux antérieurs de licence, où il est d'habitude nettement plus fort (le taux moyen de réussite des admis par rapport aux inscrits, par niveau d'études, entre 2010 et 2012, s'établit comme suit : 61,63 % en L1, 63,23 % en L2 et 70,66 % en L3). Est-ce à corrélérer avec le taux assez élevé d'entrée directe en deuxième et troisième année (augmentation de 26 % en L2 et 31 % en L3 pour la période comprise entre 2010 et 2013) ? 82 % des étudiants poursuivent leurs études à l'issue de leur licence, chiffre également significatif. Néanmoins, ce n'est pas à Lyon Lumière que la moitié de ceux qui y ont obtenu leur licence poursuivent leurs études. Ainsi, sur la promotion L3 de 2011-2012, parmi les étudiants qui ont poursuivi leurs études et progressé en M1, 150 sont restés en droit à Lyon 2 tandis que 145 ont continué en droit ailleurs dont 77 à Lyon 3. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas d'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) à Lyon 2, donc pas de possibilité de préparer ni de présenter l'examen d'entrée à un centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA) ni de cadre pour préparer les concours de la magistrature (ENM).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	<p>Une formation à la recherche en bibliothèque est assurée dès la première année. Au cours des années L2 et L3, le projet libre sur contrat permet aux étudiants de développer un rapport sur un problème concret : même s'il n'est pas obligatoire, cet exercice constitue une initiation à la recherche.</p> <p>Les conférences organisées par le laboratoire « Droits, Contrats, Territoires » sont ouvertes aux étudiants de niveau L, de même que les rencontres juridiques annuelles qui se tiennent à l'initiative de la Faculté de Droit et Science Politique et du Conseil Général du Rhône (accessibles aux étudiants de L3). Il existe également des liens entre le master 2 droit des étrangers et la Cour Nationale du Droit d'Asile, à l'origine d'une journée d'études annuelle à laquelle peuvent participer les étudiants de niveau L.</p>
-----------------------	--

	<p>Enfin, les conférences organisées par la Faculté de Droit de l'Institut Catholique de Lyon sont également proposées aux étudiants de l'Université Lumière.</p> <p>Au niveau licence, il semble difficile d'être plus ambitieux.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La Faculté de droit et science politique organise une journée métiers du droit à la fin de chaque année universitaire et propose parfois d'autres conférences professionnelles en cours d'année. Il s'agit d'événements qui se déroulent habituellement dans les facultés de droit.</p> <p>La Faculté de Droit et science politique offre par ailleurs une palette de licences professionnelles (assistant juridique ; droit, procédures et métiers du contentieux ; travaux publics).</p> <p>Il existe aussi, en L3, une option administration publique, destinée à « renforcer la réussite professionnelle des étudiants intéressés par les concours » administratifs et, en sus, une « filière prépa gratuite », qui propose des enseignements supplémentaires par rapport à la licence en droit classique et qui portent sur l'anglais, la culture générale et la note de synthèse (l'accès à cette filière se fait sur dossier « afin de sélectionner ceux qui ont eu une scolarité solide et qui sont prêts à s'investir »). Les liens avec la licence <i>Administration publique</i> qui existe aussi à l'Université Lumière mériteraient d'être éclaircis.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages n'existent que sur le mode du volontariat, dans le cadre des unités d'enseignement (UE) transversales. Peu d'étudiants choisissent cette option (une dizaine en L1, une quarantaine en L2 et idem en L3). Les stages accomplis pendant les vacances d'été ne sont pas comptabilisés (ne donnent pas lieu à note ni délivrance d'ECTS : European Credits Transfer System ou crédits européens).</p> <p>Le projet libre sur contrat en L2 et L3 constitue une initiative intéressante mais aucune donnée chiffrée n'est fournie quant au succès de cette initiative.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'apprentissage d'une langue étrangère est prévu tout au long de la licence, pour permettre la préparation de mobilités internationales (Erasmus Mundus), encouragées à juste titre dès la L3 (et pas seulement en master 1). C'est ainsi qu'une trentaine d'étudiants par an maximum se rendent à l'étranger, ce qui demeure assez faible vu l'importance du vivier étudiant et le nombre - élevé - de partenariats offerts.</p> <p>Plus originale apparaît l'option « droit anglo-saxon » proposée en L3 dont certains enseignements sont dispensés en anglais.</p> <p>Constitue même une spécificité de Lyon 2 le parcours international Minerve qui se décline en allemand, espagnol et italien. Les étudiants reçoivent des enseignements linguistiques de spécialité et suivent des conférences de droit en langue étrangère, donnés par des enseignants dont c'est la langue maternelle (enseignants étrangers invités).</p> <p>Les professeurs invités interviennent dans le niveau licence (et pas seulement master), ce qui mérite également d'être relevé.</p> <p>Des commissions pédagogiques siègent pour examiner les dossiers du serveur Campus France (étudiants en provenance de pays étrangers hors Union européenne). Les étudiants étrangers qui ne maîtrisent pas suffisamment le français peuvent suivre avant leurs études en licence une formation spécifique dispensée par le Centre international d'études françaises (CIEF).</p> <p>Un service administratif spécial est dédié aux étudiants étrangers entrants (dans le cadre des échanges internationaux). Ils sont une trentaine par an (comme les sortants).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement en L1 est de droit pour les bacheliers de l'année (une information des lycéens a lieu en amont lors des journées de l'enseignement supérieur et au salon de l'étudiant, ainsi que dans certains lycées de l'académie), ce qui est habituel. Il existe une</p>

	<p>commission pédagogique d'accès dérogatoire pour examiner les dossiers des étudiants qui ne relèvent pas de la procédure admission post-bac (reprise d'études, validation d'acquis). Il existe aussi des commissions pédagogiques pour les accès dérogatoires en L2 et L3 (titulaires de DUT - Diplôme Universitaire de Technologie - ou BTS - Brevet de Technicien Supérieur -, p. ex.), ce qui est encore classique.</p> <p>Les dispositifs de réorientation et les passerelles sont très (trop ?) nombreux. La réorientation est possible au début du semestre 1, lorsque l'étudiant prend conscience de son erreur d'orientation, à la fin du semestre 1, s'il souhaite changer de Majeure A ou de Majeure B ou à la fin de l'année universitaire, s'il préfère redoubler avec un autre choix de parcours. En outre, au titre des passerelles, le dispositif est le suivant : « l'étudiant en droit de première année a la possibilité de suivre au premier semestre, à côté de ses enseignements juridiques de Majeure A et à la place de l'UE Complément de majeure droit, un parcours associé dans une autre matière dit Majeure B (science politique, géographie, histoire de l'art et archéologie) ; à partir de la seconde année, l'étudiant peut alors soit poursuivre uniquement en droit, soit, s'il le préfère, se réorienter dans l'autre parcours de licence » ; concernant le parcours associé de science politique, une passerelle en sens inverse existe en troisième année de licence, avec la possibilité de revenir en licence droit classique après s'être engagé en licence de science politique (éventuellement après une réorientation à l'issue de la première année). On peut se demander si, concrètement, cela fonctionne de manière satisfaisante.</p> <p>Un partenariat avec le Lycée Récamier concerne les étudiants de classes préparatoires, dans la perspective du concours d'entrée à l'ENS (Ecole Normale Supérieure) Cachan. Ils sont une quarantaine en L1 et une trentaine en L2.</p> <p>En L3, une cinquantaine d'étudiants de l'EM Lyon Business School sont accueillis pour parfaire leurs connaissances juridiques.</p> <p>Le plan réussir en licence a été utilisé pour recruter deux maîtres de conférences s'occupant spécifiquement de cette question. C'est un point fort. De manière plus particulière, les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ont la possibilité de bénéficier d'un tuteur étudiant de niveau L3 ou M.</p> <p>Le dispositif AJAC = ajourné - admis conditionnel (sur demande de l'étudiant) a été maintenu et permet donc l'accès à l'année immédiatement supérieure lorsqu'il ne manque à l'étudiant qu'un semestre antérieur.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement se fait en présentiel et alterne cours magistraux ou CM (300 max. = capacité de l'amphi) et travaux dirigés ou TD (40 max. - seuil tout de même assez élevé et qui peut paraître préjudiciable pour l'étudiant ; 25 max. pour les TD de méthodologie). La plupart des salles sont équipées de matériel de projection, ce qui est appréciable. Le format hebdomadaire des enseignements est plutôt original voire curieux : 1 h 45, tant pour les CM que les TD. Un nombre non négligeable de cours comporte un volume horaire semestriel de 21 h, ce qui est assez peu (mais un volume horaire doublé, soit 42 h est en général alloué aux enseignements assortis de TD).</p> <p>On relèvera avec intérêt l'existence de « ballades urbaines » organisées dans le cadre du cours de droit public des biens en L3 « pour identifier les problématiques concrètes de la propriété publique dans la ville ». Dans un autre registre, certains TD comprennent des « plaidoiries » à partir de cas d'espèce.</p> <p>La mission handicap intervient surtout au moment des examens mais des aménagements spécifiques existent aussi au quotidien, par exemple places réservées aux premiers rangs dans les amphis.</p> <p>Une demande de dispense d'assiduité peut être formée, par exemple par les sportifs de haut niveau, les élus étudiants, les salariés.</p>

	<p>La formation continue est très faible pour les trois années d'études, elle pourrait donc être mieux prise en compte. Les demandes de VAE restent aussi très marginales.</p> <p>Il existe un bureau virtuel avec plate-forme de cours (une plate-forme méthodologique est en cours de constitution, avec des exercices de grammaire et d'orthographe, ainsi que des fiches d'arrêt et des études de cas, initiative qui mérite d'être suivie). Avec la bibliothèque électronique mise en place par la BIU (Bibliothèque Inter-Universitaire) de Lyon, les étudiants ont accès gratuitement aux principales bases de données juridiques, notamment pour préparer leurs TD.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Dans l'ensemble, l'attribution des ECTS est correcte, mais le dossier annonce, ce qui est judicieux, le projet de « rééquilibrer les deux UE juridiques du semestre 6 afin de mieux mettre en rapport le nombre d'heures d'enseignement de chaque UE et le nombre de leurs crédits » et donne des pistes en ce sens (faire « basculer le cours de libertés fondamentales dans l'UE Majeure au S6, en échange du cours de droit fiscal »).</p> <p>Les enseignements assortis de TD font l'objet d'un contrôle continu (écrit et oral) - sauf au moment de la session de rattrapage ou en cas de dispense d'assiduité -, les autres d'un contrôle terminal (écrit ou oral).</p> <p>Les jurys d'examen sont officiellement nommés par le président de l'Université et l'arrêt est affiché en début d'année universitaire. Les délibérations ont lieu en février (semestre impair), juin (semestre pair) et juillet (rattrapage). Les semestres impairs et pairs d'une même année se compensent. Ces modalités sont classiques.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Aucune indication n'apparaît dans le dossier en ce qui concerne un portefeuille de compétence et livret de l'étudiant.</p> <p>Le dossier souligne que « la collecte de l'ensemble des informations nécessaires » à la mise en place du dispositif de délivrance du supplément au diplôme est en cours. « En bénéficieront les étudiants diplômés entre 2012 et 2016 qui en feront la demande ». Il serait souhaitable que ce dispositif soit mis en place dans les meilleurs délais pour tous les étudiants.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il n'existe pas de système pour assurer le suivi régulier des étudiants inscrits en licence à la faculté de droit et science politique, ce que l'on peut regretter. Les services centraux de l'Université Lumière diffusent un questionnaire d'évaluation générale des formations suivies (charge de travail, emploi du temps, etc.). L'indice de satisfaction des étudiants est très élevé (80 % minimum).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Différents types de réunions pédagogiques sont présentés (réunion pédagogique d'année, à la rentrée ; réunions des équipes de chargés de TD, au début et à la fin de chaque semestre ; réunions plénières ponctuelles), mais pas de conseil de perfectionnement à proprement parler. Les étudiants sont absents de ces diverses réunions. Ils ne sont pas davantage représentés, ce qui est dommage.</p> <p>Néanmoins, les maquettes évoluent pour les adapter au mieux des besoins des étudiants et de la cohérence scientifique (quelques ex. sont fournis).</p> <p>Les questionnaires d'évaluation des enseignements sont à la discrétion des enseignants (la grille est jointe).</p> <p>Des statistiques sur les taux de réussite par année sont établies et diffusées en interne ainsi qu'aux étudiants lors des réunions de rentrée ou à l'occasion d'autres opérations de communication (envers les lycées par exemple).</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une palette d'options très diversifiée (droit et art, Minerve...) qui offre de nombreuses opportunités aux étudiants (y compris des initiatives personnelles - cf. les projets libres sur contrat).
- Une organisation originale et intéressante des parcours.
- Des effectifs en hausse constante et un taux de réussite élevé.
- Un dossier très sérieusement constitué.

Points faibles :

- Un certain manque de lisibilité des parcours, eu égard à la diversité des possibilités existantes.
- L'insuffisance du suivi des diplômés en interne (par la Faculté de Droit et de Science Politique).
- L'existence de cours, dont le volume semestriel est limité à 21 heures.

Conclusions :

Une licence intéressante par la richesse des possibilités qu'elle offre. La formation mène de façon satisfaisante les étudiants vers les métiers du droit (privé ou public) ou des sciences humaines en général avec ses enseignements d'ouverture. Cependant, les étudiants poursuivent massivement leurs études à l'issue de leur L3, ce qui est très classique pour une licence en droit.

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D'ÉVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Licence) : Droit

Nous remercions le rapporteur pour la qualité de son analyse et de son évaluation. Elle donne sens au soin que les collègues ont pris à composer le dossier d'évaluation ; les appréciations positives ont ainsi été perçues comme la reconnaissance de leur investissement. Les réserves et questions énoncées rejoignent bien souvent nos propres doutes et interrogations ; elles n'ont jamais été perçues comme infondées. Malgré cela, nous souhaitons apporter trois séries de précisions.

Tout d'abord, nous tenons à préciser que les deux licences en droit et Administration publique ne constituent pas deux parcours d'une même mention mais bien deux mentions différentes dont les objectifs ne sont pas identiques. Là où la licence d'administration publique permet la réorientation d'étudiants non juristes afin de leur permettre de mieux connaître l'environnement administratif, la licence en droit vise principalement à former des professionnels du droit. Principalement mais non exclusivement, nos étudiants juristes pouvant désirer s'orienter vers l'administration plutôt que les professions juridiques. À ce titre, quels que soient les débouchés envisagés, le concours est une perspective courante des juristes. Il n'est pas infondé, ni inopportun de proposer une option de préparation aux concours en licence en droit. Cela ne brouille donc pas la séparation entre les deux licences mais ouvre des perspectives à nos étudiants juristes. Cette offre satisfait ainsi l'exigence d'individualisation des parcours de formation. C'est d'ailleurs cette même exigence qui peut justifier l'existence de nombreux parcours parfois difficilement lisibles vus de l'extérieur. La refonte de la licence dans le cadre du prochain contrat résoudra cette question puisque la troisième année de licence comprendra quatre parcours clairement identifiables : droit privé, droit public, droit-science politique et droit de l'art et du patrimoine culturel.

Liens avec la LAP à éclaircir.

Ainsi qu'il l'est expliqué dans le document relatif aux erreurs factuelles, le volume de 21 heures résulte d'impératifs très factuels (durée des créneaux de cours et des semestres). Il existe toutefois de nombreuses exceptions pour lesquelles le volume horaire est de 31,5 heures ou de 42 heures. Nous souhaiterions généraliser un volume horaire d'une trentaine d'heures pour l'ensemble des cours magistraux. Mais ce choix ne dépend pas exclusivement de la Faculté de Droit et Science politique.

Enfin, nous avons bien conscience des insuffisances dans le pilotage de la licence et dans le suivi des étudiants. Afin d'y remédier, un conseil de perfectionnement sera créé dès la rentrée 2016 tandis que la Faculté de Droit et Science politique va mettre en œuvre une politique générale de suivi des étudiants, à la fois pendant la licence mais aussi après (constitution d'un réseau d'anciens via le

dispositif ALUMNI). Les remarques et suggestions du rapporteur devraient ainsi nous permettre d'avancer plus vite dans nos réflexions sur ces thématiques.

Guillaume PROTIÈRE
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique



Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2

